



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)

Paris, le 20 novembre 2008 - Le Président de la République a annoncé ce matin à Montrichard la création d'un Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) destiné à renforcer les fonds propres et à stabiliser le capital des entreprises françaises. Il a décidé d'en confier la gestion à la Caisse des Dépôts.

Cette mission est cohérente avec l'identité d'investisseur de long terme de la Caisse des Dépôts affirmée dans son plan stratégique Elan 2020 et consacrée par la récente loi de modernisation de l'économie. Elle correspond à la vocation et à l'expérience d'investisseur avisé au service de l'intérêt général de la Caisse des Dépôts. Elle prolonge également la mission de gestion du programme France Investissement confiée à la Caisse des Dépôts via sa filiale CDC Entreprises. Rappelons que la Caisse des Dépôts contribue à ce programme d'accompagnement des PME pour les deux tiers de son montant avec un engagement de 2,2 Mds € sur six ans.

La mise en place du FSI va permettre de renforcer l'engagement du groupe Caisse des Dépôts en direction des entreprises en lui allouant de nouveaux moyens.

Le FSI sera une société anonyme, filiale de la Caisse des Dépôts, contrôlée par elle et dont les comptes seront consolidés en son sein. Il sera doté au départ de 20 milliards d'euros apportés à parité par la Caisse des Dépôts sur ses fonds propres (section générale) et par l'Etat : 14 milliards d'euros en titres et 6 milliards d'euros en numéraire. Il ne recevra pas d'apport des Fonds d'épargne gérés séparément par la Caisse des Dépôts, dont les emplois sont fixés par la loi et affectés prioritairement au financement du logement social et à la politique de la ville.

Le Président de la République a fixé ce matin les lignes directrices du fonds. Il interviendra en fonds propres pour favoriser le développement des entreprises, qu'il s'agisse de petites entreprises ou d'entreprises de taille moyenne. Il participera à la stabilisation du capital de certaines grandes entreprises françaises. Il agira comme investisseur avisé au service de l'intérêt général, avec un horizon de long terme, et conformément à des doctrines d'investissement adaptées qui s'inspireront de celles du groupe Caisse des Dépôts.

Le directeur général de la Caisse des Dépôts assurera la présidence du conseil d'administration du FSI. Le FSI sera également assisté d'un comité d'orientation associant les partenaires sociaux, des chefs d'entreprises et des économistes à l'élaboration de ses grands axes stratégiques. Ce comité sera présidé par M. Jean-François Dehecq, président de Sanofi. Le comité d'investissement du FSI sera présidé par Mme Patricia Barbizet, directeur général d'Artemis.

Comme les autres filiales de la Caisse des Dépôts, le FSI exercera ses activités sous le contrôle de la Commission de surveillance. Il lui présentera en particulier ses orientations stratégiques et son rapport annuel d'activité.

Michel Bouvard, Président de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts, et Augustin de Romanet, Directeur général, se félicitent de la confiance ainsi marquée par le Président de la République à la Caisse des Dépôts et à ses équipes. Ils mettront tout en œuvre pour que le FSI soit en place sans délai.

*Correspondant : Philippe Joyeux – 01 58 50 40 00 – philippe.joyeux@caissedesdepots.fr
Ce communiqué est consultable sur www.caissedesdepots.fr*